

**Département des
HAUTES-ALPES**
**Arrondissement
de BRIANCON**

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 8 juin 2020

Date de la

Convocation :

29 mai 2020

Date d’Affichage :

09 juin 2020

Objet : Délibération n° 2020-043

Nordic Alpes du Sud : élections des représentants du conseil municipal.

**L’an deux mille vingt, le huit juin à vingt heures trente,
le Conseil Municipal s’est réuni en séance ordinaire à
la Mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.**

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 14 – Nombre de pouvoirs : 0

Etaient présents : MM. ARNAUD Patricia, AUGIER Laëtitia, CORDIER Georges, COULOM Nicolas, FAURE-BRAC Christian, FINE Sébastien, GRANET Céline, GUIGUES Véronique, LAURENT Sylvain, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, PONS Nicolas, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

Absent excusé : M. ARNAUD Cyril.

Mme MOYA Nadine a été élue secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L 2121-33,

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à désigner le délégué qui représentera la commune à l’association Nordic Alpes du Sud.

Sont candidats : MM. PONS Nicolas (titulaire) COULOM Nicolas (suppléant)).

Considérant que le nombre de candidats correspond au nombre de poste à pourvoir, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l’article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, décide à l’unanimité de ne pas procéder au scrutin secret,

En conséquence et à l’unanimité, le conseil municipal dit que :

MM. PONS Nicolas (titulaire) COULOM Nicolas (suppléant) sont élus pour représenter la commune à l’association Nordic Alpes du Sud.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE